Vos prochains rendez-vous

Vendredi 4 Mars 2011

CINÉMA SALLE VERT PARADIS

RIEN A DÉCLARER

Vendredi 18 Mars 2011

Salle VERT PARADIS - 20h 30

Chorale Cantagarrigue
Chorale La Marsilla

2 chorales chantent
au profit de RETINA France

Vendredi 25 Mars 2011

SALLE VERT PARADIS À 14H 30

Les Pirates du bout du Monde
Conte musical par J.B. Lombard

Spectacle offert par la Municipalité

Samedi 26 Mars 2011

Salle VERT PARADIS - 20h 30

Théâtre
La Fleur, la Brute et le Gringalet

Entrée Adulte : 9 euros
Enfants : 6 euros

Samedi 2 Avril 2011

Salle VERT PARADIS - 20h 30

Concert CANDIDO
et CECILIA QUARTET

MUSIQUE DU MOZAMBIQUE

LUNDI 25 Avril 2011

JOURNÉE FESTIVE

Organisée par JAVA

J'Aime Vivre à Argelliers (JAVA)

Les dernières festivités 2011 ont lieu le 11 décembre lors d'une soirée cassoulet qui bat nos records précédents : plus de soixante dix personnes, amis, voisins, amis d'amis, jeunes parents, enfants, sont au rendez-vous. Sous la gouverne de la vice-présidente, une jolie déco style automne/hiver enjolive les grandes tables. Quant au chef et son épouse, ils ont tout prévu et préparé … Nous ne mangeons pas léger… mais que c'est bon !

Le noyau amical des « après-midi jeux » répugne à se séparer pendant les vacances scolaires et continue ses rendez-vous bihebdomadaires.

La reprise ne se fait sentir qu'en matière de gym le lundi 3 janvier ! La trêve des confiseurs nous a laissé quelques traces … mais notre prof relance la machine en douceur. Nous sommes de plus en plus nombreuses à être «accro» à ces séances d'étirements et de musculation en douceur.

Le 7 janvier 2011, la salle Saint-Étienne nous accueille pour un pot de vœux sympathique et très chaleureux.

L'Assemblée Générale du vendredi 11 février débouche sur l'approbation du rapport moral et du rapport financier. La moitié du Conseil d'Administration déclarée sortante conformément aux statuts est réélue. Le Bureau dont trois mandats arrivent à terme est reconduit.

Juste le temps de reprendre notre souffle et le lendemain, c'est la soirée Aveyronnaise qui réunit une centaine de convives. Superbes décorations campagne et Saint Valentin égayent la Salle Vert-Paradis. L'ambiance familiale et le tonus de l'équipe de jeunes Aveyronnais en charge des achats et de la préparation de l'aligot contribuent à mettre un succès de plus à l'actif de JAVA. Comme d'habitude, c'est grâce à Line et Pascale que nous pouvons faire face aux besoins en assiettes, verres, couverts etc… et le dévouement de membres de l'association permet une organisation sans faille avant, pendant et après la fête, comme à chaque fois.

Le mercredi 9 mars à 15 h, une réunion du Club de lecture se tient à la Bibliothèque. Organisée conjointement par JAVA et la Bibliothèque d'Argelliers, cette rencontre, en proposant un panel de livres, nous donne l'occasion de découvrir des oeuvres vers lesquelles nous ne nous serions pas forcément tournés et c'est toujours un bon moment lorsque on se retrouve entre amis pour discuter autour d'un jus d'orange.

Association les 3A

De nombreuses activités vous sont proposées par l'association :

Ping pong
le lundi soir de 20h à 21h 30,

Gym enfants
le mercredi à 14h 30

Gym adulte
le mardi soir à 20h 30

Cours de tennis
Inscriptions M. Tancogne aux :
04 67 84 01 61 ou 06 14 82 45 38
(la vente de clefs pour l'accès au terrain de tennis hors cours est assurée par M. Huertas au 06 03 68 45 50 ou au Vival)

Kung-Fu
Le jeudi soir pour adultes et enfants - contact 06 03 68 45 50

Horaires d'ouverture des déchetteries

Syndica Centr

Aniane
Tous les jours
sauf Mercredi et Dimanche
de 9h à 12h 30 et 14h à 17h 30

Montarnaud
Tous les jours
Sauf mardi et Dimanche
de 9h à 12h 30 et 14h à 17h 30

Journal d'informations municipales de la commune d'Argelliers N° 5
Janvier/Février. 2011
Responsable de la publication :
Georges Pierrugues
Commission Communication :
Philippe Bidet, Yvan Cabassut, Simon Jansana, Serge Massol, Ghislaine Pequignot, Anne Rouquette, Georges Pierrugues.

MAIRIE D'ARGELLIERS
Tél. 04 67 55 65 75 - Fax. 04 67 55 54 17
e.mail : mairie.argelliers@wanadoo.fr
Site internet : www.argelliers.fr

Argelliers

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES N°5 - JANVIER/FEVRIER - 2011

Collecte des ordures ménagères

IMPORTANT

La Communauté de Communes modifie les circuits de tournées de collecte de son Service Ordures Ménagères dans un souci de maîtrise des dépenses et de meilleure qualité de service.

A partir du 3 Mars 2011 (inclus)

Votre collecte de déchets résiduels (bac gris) effectuée jusqu'à maintenant le vendredi matin sera désormais réalisée le

jeudi matin

Seuls les usagers qui étaient collectés le vendredi matin pour les déchets résiduels sont concernés. Les autres collectes de la commune ne sont pas modifiées.

Le Noël des enfants

Le 15 décembre, la salle Vert-Paradis accueillait tous les enfants accompagnés de leurs parents, pour un goûter ludique. Le Maire et les Conseillers Municipaux organisateurs des réjouissances, la Directrice de l'école et les enseignants étaient présents.

La Compagnie des Jeux, proposait à l'intérieur de la salle des activités d'adresse et de réflexion, adaptées à tous les âges et qui ne laissèrent pas non plus les adultes indifférents !

À l'extérieur, un peu frigorifiés, M. et Mme GOOSENS, tenaient un stand à faire saliver et rêver les gourmands. Crêpes, gaufres, barbe à papa, pommes d'amour, bonbons de toutes sortes sont à disposition. À preuve qu'en chaque adulte un enfant sommeille, la file d'attente à certains moments comportait plus de parents que d'enfants …

Cet après-midi festif destiné aux enfants mais apprécié par tous, petits et grands, est particulièrement bien adapté à une fête de Noël traditionnellement familiale. Bravo et merci à la Commission Festivités du Conseil Municipal.

G.P.équignot

La Communauté de Communes accompagne les projets pédagogiques des écoles

Dans le cadre de sa compétence de mise en valeur et de protection de l'environnement et du patrimoine local naturel et bâti, la Communauté de communes soutient les projets pédagogiques des écoles.
Il s'agit d'une aide financière au déplacement des élèves des écoles maternelles et primaires du territoire.
Les équipes d'enseignants doivent faire une demande préalable pour obtenir cette aide. Elle leur sera attribuée dans le cadre d'un projet pédagogique amenant à des déplacements sur des structures situées sur le territoire de la communauté, ou dans une structure extérieure à laquelle la communauté adhère.

Les équipes d'enseignants intéressées doivent faire parvenir une demande écrite accompagnée d'un devis de transport (par un transporteur agrée au transport d'enfants) à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault - 2 Parc d'activités de Camalcé - 34 150 GIGNAC.

Lancement de l'étude pour la mise en oeuvre d'une politique enfance-jeunesse

Inscrite depuis cet automne dans les statuts de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, la compétence Enfance-Jeunesse nécessite une attention tout particulière dans sa mise en place. Cela débute avec une étude sur l'offre de service existante et les besoins exprimés par la population et les élus.

Dans le cadre de l'étude de diagnostic actuellement menée par la communauté de communes, trois réunions publiques ont été organisées.

Pour ceux qui n'ont pu venir, ils peuvent s'exprimer sur le site de la communauté de communes, dans l'espace
«Exprimez-vous»

Réunion publique du Conseil Municipal - Janvier 2011

1 - Approbation procès verbal du 28 octobre 2010

2 - Convention de partenariat entre le Centre Social de Gignac et les communes de résidence des enfants fréquentant les Accueils de Loisirs de Gignac.

3 - Création de la compétence «Gestion du Service Public Intercommunal de l'Enseignement Musical» pour la CCVH.
Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, accepte la modification des statuts de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

4 - Convention pour l'assistance technique du Département dans le domaine de l'assainissement.
La loi du 30 décembre 2006, relative à l'eau et aux milieux aquatiques, a modifié les conditions d'intervention du Département pour l'assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques.
Ainsi, la loi fait obligation aux Départements de mettre à disposition des collectivités maîtres-d'ouvrage éligibles une assistance technique dans les domaines de l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif, la protection de la ressource en eau et la protection des milieux aquatiques.
Pour les collectivités éligibles le tarif groupé est fixé à 0,40 €/habitant.
La participation pour Argelliers s'élève à 351,2 €.
Les conseillers présents approuvent à l'unanimité les propositions de monsieur le Maire.

5 - Demande de subvention Hérault Energie pour l'éclairage public route de Viols-le-Fort.
Monsieur Le Maire dépose sur le bureau le devis de la CESML concernant la fourniture et la pose de lampadaires route de Viols Le Fort (extension du réseau éclairage public) pour un montant de 27 757.58 € TTC (23 208.68 € HT).
Il propose de demander une aide financière à Hérault Energies pour la réalisation de ces travaux.
Le Conseil Municipal approuve le devis établi par la CESML
Décide de demander la subvention la plus élevée possible et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2011.

6 - Demande de subvention Hérault Energie pour dépose réseau aérien poste OCR village et reprise en souterrain des abonnes de l'impasse.
Le dossier établi par Hérault Energies pour la dépose du réseau BT aérien du poste OCR VILLAGE et la reprise en souterrain des abonnés de l'impasse.
L'estimation des dépenses (honoraires, études et travaux) s'élève à 49 350,28 HT.
Après déduction des subventions, la dépense prévisionnelle de la commune sur cette opération est de 12 337.57 €.
Le Conseil Municipal :
Accepte le projet.
Accepte le plan de financement proposé.
Sollicite les subventions les plus élevées possibles de la part du Département, du FACE, du concessionnaire
Sollicite Hérault Energie pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux.

7 - Demande de subvention Hérault Energie pour écarts agricoles
Examen du dossier établi par Hérault Energies ayant pour objet une étude sommaire pour le raccordement au réseau électrique d'une parcelle agricole appartenant au GFA CAPELLAN.
Le montant total de cette opération sera réparti entre les subventions et le solde (à charge du GFA Capellan).

8 - BAIL ORANGE
Suite à la demande d'amélioration de la couverture radio de la commune, ORANGE envisage de modifier son relais existant sur l'Eglise communale par l'implantation d'équipements techniques (station relais, antennes, câbles, armoires techniques), le tout relié aux réseaux électriques et de télécommunications.
Ce bail est consenti pour une durée de douze ans et sera renouvelé de plein droit par périodes de six ans.
ORANGE s'engage à verser une redevance annuelle d'occupation payable d'avance chaque année au premier janvier, elle est d'un montant de 3 345 € nets pour l'année 2011. Ce loyer sera augmenté automatiquement de 2% annuellement.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte ce nouveau bail.

VIE COMMUNALE

Téléphonie mobile

Après des mois de mobilisation pendant lesquels nous avons adressé à maintes reprises, courriers recommandés, coups de téléphone et pétition, nous avons été entendus par Orange. Ce dernier va prochainement implanter dans le clocher un nouvel équipement qui permettra enfin de couvrir correctement l'ensemble du village en haut débit mobile.

Travaux Electricité

Les importants travaux sur les réseaux électriques sont terminés. Rappelons qu'il s'agissait d'une partie des travaux nécessaires au bouclage de la commune de Puéchabon. Cela s'est traduit sur la commune par de nombreux enfouissements de réseaux et le déplacement du poste du cimetière vers le terrain de la vierge.

Cantagrils adduction d'eau

Le 27 janvier 2011, les élus avaient conviés les représentants de Cantagrils afin de s'entretenir sur l'adduction d'eau du domaine et notamment des branchements des 3 copropriétés.
Après un bref historique, la discussion vînt sur les modalités de financement des raccordements des ces 3 copropriétés ainsi que des particuliers non rattachés à ces copropriétés.
Afin de clarifier une situation complexe, la commission PLU est chargée de quantifier les parcelles rendues constructibles du fait de l'adduction à l'eau publique et étudie également les incidences en matière d'assainissement.
Le jeudi 17 février 2011, une réunion des élus s'est tenue en mairie avec les services de l'Etat et le dossier est actuellement à l'étude.

Le débroussaillement... *plus que jamais d'actualité !*

Le débroussaillement est une obligation de l'article L-321-5.3 du code forestier qui le définit comme l'ensemble des opérations dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal et en procédant à l'élagage des sujets maintenus et à l'élimination des rémanents de coupe.

Débroussaillement

Rappel :
- le débroussaillement est obligatoire pour tous les propriétaires de terrains bâtis et non-bâtis si ils sont situés en zone U du POS (village).
- ailleurs, il doit être réalisé de façon continue aux abords des constructions sur une profondeur de 50 mètres (sans tenir compte des limites de votre propriété).
- de part et d'autre de voies privées sur une profondeur de 10 mètres.

Comment débroussailler

1 - Eliminer :
Tous les bois morts et broussailles lorsqu'ils présentent une forme compacte et dense. Vous le ferez systématiquement avec ceux qui sont morts ou secs, mais également pour ceux qui, même verts, sont très inflammables (bruyère, genêt, romarin, genévrier, thym, ronces, chêne vert, buis, etc.).

2 - Couper :
Tous les petits arbustes dominés par les grands arbres, les herbes vertes ou sèches, tous les arbres dépérissants et ceux dont les branches sont à moins de 5 mètres des murs ou du toit de votre habitation (distance conseillée).

3 - Espacer :
Soyez impitoyable autour de votre habitation, constituez une zone de haute protection. Espacez les arbres de 5 mètres entre eux (distance conseillée).

4 - Elaguer :
Toutes les branches basses des arbres et ce jusqu'à une hauteur minimale de 2 mètres.

5 - Se débarrasser des végétaux coupés :
En les incinérant tout en respectant la réglementation sur l'emploi du feu.

En cas de non respect de la réglementation :

Vous vous exposez à des sanctions dont le montant peut s'élever à 1500 euros.

Incinération végétaux

Autorisée
16 Oct 2009 - 15 Mars 2010

Chasse au sanglier

La dernière battue a eu le

le Dimanche 27 février 2011

Bibliothèque municipale

25 Mars 2011 - 14h 30
Entrée gratuite

Les Pirates du bout du Monde
Salle Vert Paradis

Conte musical par J.B. Lombard

Bibliothèque Municipale
Ouverte le vendredi de 16h à 19h

Théâtre Salle Vert Paradis

26 Mars 2011 - 20h 30

Entrée Adulte : 9 euros
Enfants : 6 euros

La Fleur, la Brute et le Gringalet

Synopsis
C'est les vacances ! La Brute et le Gringalet sont à l'embarquement, direction soleil !
Mais la nature en a décidé autrement et nos deux vacanciers se retrouvent en zone de «transit» avec pour seule lumière de tristes néons.
Au milieu de ce désert la nature capricieuse va leur offrir une petite compensation, un cadeau inespéré : une fleur d'une beauté sans égale.
Une bataille s'engage alors, une bataille folle, burlesque, décalée entre les deux voyageurs pour la possession de cette reine de beauté.
Tous les coups sont permis..